

**COMPTE RENDU D'UNE RENCONTRE DE LA TABLE GIRT MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR,
TENUE LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2019, À 9 H,
AU 42, PLACE HAMMOND, VAL-D'OR**

Membres présents

✓	Henri Jacob	Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue
	Doris St-Pierre	
	Pascal Houle	Agent de liaison FQCC
✓	Luc Dubois	Association Chasse & Pêche de Val-d'Or
	Claude Caron	Association des Trappeurs de l'est de Senneterre
	Réjean Beaudet	
	Vacant	Association régionale des Pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue
✓	Ghyslaine Dessureault	
	Luc Rioux	Club de motoneige Lions de Senneterre
	Vacant	Comité Forêt de Kitcisakik
	Louis-Michel Dubé	Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
	Yvon Racine	
	Louis Imbeau	Conseil régional en environnement (CREAT)
✓	Aurore Lucas	
✓	Audrey-Ann Richard-Tremblay	Eacom
✓	Jacques Cormier	Fédération québécoise de la Faune Association Chasse & Pêche de Val-d'Or
	Stéphanie Racicot	MFFP – UG 83 (Val-d'Or)
✓	Dominique Lévesque	
	Dominique Deshaies	
	Gilles Fournier	MFFP – UG 84 (Mégiscane) et 86 sud
✓	Valérie Pellerin	
	Mélanie Falardeau	MRC d'Abitibi
	Mario Sylvain	MRC de La Vallée-de-l'Or
✓	Jacinthe Pothier	
	Claude Lebel	Norbord
✓	Omar Daouda	OBVAJ
✓	Julie Fillion	Produits forestiers Résolu
	Francis Perreault	
✓	Marcel Leblanc	Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)
✓	Johanne Vienneau	Réserve faunique La Vérendrye
	Olivier Pitre	SESAT
	Nathalie Dufresne	Ville de Rouyn-Noranda
	Marcel Marcotte	Ville de Senneterre
	Mel-Annie Paquin	
	Jean-Maurice Matte	

Ouverture de la séance à 9 h 10

1. Mot de bienvenue

Jacinthe Pothier souhaite la bienvenue.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 12 septembre 2019
4. Préoccupations
5. Retour enjeux-solutions (bilan)
6. Dossiers en cours au MFFP
7. Divers
8. Date de la prochaine rencontre de la TLGIRT
9. Fin de la rencontre

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du compte rendu du 12 septembre 2019

Aucune modification n'est demandée. Le compte rendu est adopté.

4. Préoccupations

Jacinthe Pothier explique qu'une liste de 70 préoccupations a été remise au MFFP dans le cadre du PAFIT 2018-2023. Parmi les préoccupations déposées, certaines sont de nature opérationnelle, d'autres sont déjà prises en compte dans les pratiques (RADF, PAFIT, etc.) et certaines ont été traitées en fiches enjeux-solutions.

Jacinthe Pothier a déjà fait un premier travail pour séparer les préoccupations selon la façon dont elles sont prises en compte ou qu'elles peuvent être prises en compte dans les pratiques. Afin de valider cette séparation, les préoccupations seront discutées une à une par la TLGIRT.

En premier lieu, les préoccupations déjà intégrées dans une fiche enjeux-solutions sont énumérées et expliquées :

- Les **préoccupations 1 à 4** sont prises en compte dans la fiche « paysage ». Le comité paysage se réunira le 12 novembre pour valider la méthode utilisée qui s'inspire de celle utilisée par la TLGIRT de Rouyn-Noranda. Aussi, les préoccupations 5 et 6 seront analysées par le comité paysage afin de les intégrer à la fiche paysage.
- Les **préoccupations 11, 16, 17 et 19** sont prises en compte dans les fiches « Esker » et seront possiblement à retravailler lorsque les municipalités auront fait leurs études hydrogéologiques (échéance 2021).
- La **préoccupation 44** n'a pas été traitée en fiche enjeux-solutions, elle doit donc être reclassée dans les préoccupations à traiter. Actuellement, une fois par année les compagnies forestières font de la sensibilisation auprès de leurs employés terrain. Le travail à faire par la TLGIRT sera de se questionner à savoir quels sont les impacts qu'on veut prévenir? Comment faut-il agir? Peut-être faut-il plutôt

regrouper cette préoccupation avec les **préoccupations 62 et 67** qui concernent l'ouverture de chemins forestiers donnant accès à de nouveaux lacs et cibler les plus grands lacs qui sont à risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes. Comment veut-on agir pour les espèces aquatiques versus terrestres?

- La **préoccupation 50** n'a pas été traitée en fiche enjeux-solutions, mais le MFFP s'est engagé à nous fournir la liste des ponts et ponceaux qui doivent être inspecter, et ce à chaque année.

En second lieu, les préoccupations nécessitant une harmonisation opérationnelle furent discutées :

- Les **préoccupations 12 et 12.1** sont en réalité des harmonisations des usages, en ce sens que c'est une harmonisation qui concerne le type de coupe et la superficie des coupes. Ces préoccupations doivent être conservées, mais devraient être retravaillées. Actuellement, elles sont formulées à l'échelle du chasseur, mais y a-t-il un problème au niveau du territoire? Le MFFP pourrait venir nous présenter l'inventaire des orignaux sur le territoire et nous expliquer les variations de populations constatées dans le temps.
- La **préoccupation 46** nécessite une harmonisation des usages plutôt qu'une harmonisation opérationnelle. Le meilleur outil pour cette préoccupation reste les consultations PAFIO, car c'est du cas par cas pour les abris sommaires. Pour la villégiature dispersée, il existe une réglementation dans le RADF, il faudrait donc valider si la norme correspond aux attentes de la TLGIRT.
- La **préoccupation 47** est de nature opérationnelle et nécessite une entente signée avec les BGA et avec le MFFP. Il est nécessaire de se manifester lors des consultations PAFIO pour pouvoir se prévaloir d'une entente.
- Les **préoccupations 53, 54 et 55** sont effectivement de nature opérationnelle. Lorsqu'un chemin est « tagué » motoneige il n'est pas possible pour un BGA de le récupérer comme chemin multiusage. Toutefois, il y a eu des conflits d'utilisation avec les compagnies d'exploration minières qui ont utilisé des chemins récréatifs. Un courriel sera envoyé au correspondant minier pour la TLGIRT, afin de les informer de cette préoccupation. Finalement, la préoccupation 55 n'a pas lieu d'être dans sa formulation actuelle, car les VTT ne devraient pas utiliser un chemin multiusage, donc il ne devrait pas y avoir de conflit d'usage. Par contre, les endroits où les chemins VTT croisent les chemins multiusages il est important de voir à la sécurité des utilisateurs.
- La **préoccupation 56** est de nature opérationnelle. Il est important de sensibiliser les gens à se manifester lors des consultations PAFIO, afin qu'une entente soit signée avant les travaux.

Le MFFP devrait rappeler les règles en forêt et les droits des détenteurs de baux d'abri sommaire lors des rencontres de consultation publique PAFIO.

La MRC a prévu dans son plan de communication, en lien avec la délégation des baux d'abri sommaire, l'envoi de feuillet pour sensibiliser les détenteurs de baux.

- Les **préoccupations 18-24** sont de nature opérationnelle et le comité esker doit se rencontrer pour finaliser et signer l'entente concernant les hydrocarbures sur les eskers.

Henri Jacob mentionne qu'il serait intéressant si les compagnies forestières s'engageaient à utiliser de l'huile végétale dans les milieux sensibles, comme certaines compagnies minières se sont engagées à faire. Ce point avait déjà été discuté au comité esker et n'avait pas été retenu. Julie Fillion mentionne que les compagnies doivent respecter les articles 20 et 21 de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui stipule que « nul ne peut rejeter un contaminant dans l'environnement (LQE) ou permettre un tel rejet [...] Quiconque est responsable d'un rejet accidentel dans l'environnement d'un contaminant [...] doit, sans délai, faire cesser le rejet et aviser le ministre ».

Il est demandé de faire signer l'ensemble des représentants de la TLGIRT et non juste la coordonnatrice lors de la signature de l'entente.

- La **préoccupation 42** peut faire l'objet d'une demande de la TLGIRT, en ce sens que la TLGIRT pourrait recommander de ne pas perdre l'intégrité écologique qui va avec les FHVC et les GHE. Les BGA vont faire parvenir les cartes et documents des FHVC à la TLGIRT afin que les membres puissent prendre connaissance de ce qui se trouve dans les FHVC. Il faut savoir que les GHE n'ont pas de localisation spécifique et que les FHVC ne devraient pas vraiment bouger dans le temps.
- La **préoccupation 45** relève des articles 20-21 de la LQE, tout comme pour les préoccupations 18 et 24.

5. Retour enjeux-solutions (bilan)

Valérie Pellerin et Dominique Lévesque présentent le bilan* 2018-2019 et 2019-2020 des enjeux-solutions. Voici quelques informations qui sont ressorties durant la présentation :

AMEC 01 : L'âge des vieilles forêts se mesure selon l'âge de la forêt et selon la structure de cette dernière. L'âge pour être considérée comme une vieille forêt varie, dans l'UG 84, il est de 120 ans, alors qu'il est de 90 ans dans l'UA 083-51.

AMEC 02B : Le MFFP est encore en train d'apprendre à utiliser les CPI, car ce type de coupe n'est pas propice à tout endroit. Même si la cible (5 %) n'est pas atteinte dans le portrait initial, il faut savoir que d'autres traitements peuvent compenser, dont la rétention (voir AMEC03).

AMEC 03 : Les îlots et bouquets laissés en rétention sont laissés à perpétuité. Un îlot représente environ 10 % de la parcelle de coupe.

AMEC 04 : Il n'y a aucune information pour l'année 2019-2020, car les suivis sont faits l'année suivant les interventions de récolte forestière.

Henri Jacob soulève la question à savoir si des analyses ont été faites pour savoir pourquoi il y a de l'enfeuillement dans ces secteurs, peut-être que c'est pour la même raison qu'en agriculture, du fait que le sol est appauvri. Le MFFP n'a pas de réponse, mais ce serait un bon travail d'étude à demander à l'UQAT.

AMEC 05 : Dans l'UA 083-51, la cible n'a pas été atteinte, car seulement 49 % des 20 % des plants d'épinettes blanches ont été plantés.

AMEC 06 : Cet enjeu-solutions s'applique uniquement à l'UA 083-51 et c'est majoritairement du pin blanc qui a été planté, mélangé avec d'autres espèces.

AMEC 09 : Le MFFP s'était engagé à ce qu'il n'y ait aucune planification à l'intérieur des lisières boisées riveraines et cet engagement a été respecté.

Toutefois, pour l'UA 084-62, il manque de milieux humides et riverains protégés, contrairement aux autres UA où les aires protégées couvrent suffisamment de milieux humides et riverains, le MFFP est donc en train de travailler à en ajouter dans la planification de cette UA.

AMEC 10 : Un écart de variation de 10 % avec la cible est considéré acceptable. Dans l'UA 084-51, il n'y a que 11 UTA sur 14 donc la cible est atteinte et dans l'UA 084-62, c'est 5 sur 6 UTA dont la cible est atteinte.

On se questionne à savoir quelles sont les espèces sensibles prises en compte pour cet enjeu-solutions? La martre en fait partie, mais le MFFP devra vérifier et nous revenir avec la réponse complète. Henri Jacob se questionne à savoir si le problème des oiseaux migratoires qui disparaissent à cause de la fragmentation des habitats est pris en compte.

Les autres enjeux-solutions sont survolés très rapidement. Il y a les enjeux-solutions sur les eskers, qui ont été acceptés au dernier PAFIT, les enjeux-solutions paysage qui sont en cours de traitement par le comité paysage et les enjeux-solution martre qui sont toujours appliqués à la demande des trappeurs.

**L'ensemble des documents sont disponibles sur le site Internet de la TLGIRT.*

6. Dossiers en cours au MFFP

Le MFFP est en préparation du PAFIO, dont les consultations publiques se tiendront du 10 février au 5 mars 2020.

Jacinthe Pothier indique que les consultations PAFIO pour l'Outaouais se tiendront du 13 janvier au 7 février 2020 et que celles du Nord-du-Québec seront du 27 janvier au 21 février 2020.

7. Divers

7.1. Invitation au 76^e congrès de l'AFAT qui se tiendra le 22 novembre à Senneterre. Lorsqu'on achète son billet avant le 11 novembre, il y a un rabais de 10 %.

7.2. Le MFFP – Faune élabore sa première politique gouvernementale sur la faune et consultera les groupes et organismes lors d'ateliers de travail du 5 novembre au 17 décembre 2019, puis consultera le grand public du 18 novembre au 31 décembre 2019. Un rappel sera envoyé à la TLGIRT lorsque les consultations du grand public seront ouvertes.

- 7.3.** Le projet Gazoduq de GNL Québec fait actuellement l'objet d'une évaluation de la part de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, la population est invitée à participer en déposant leurs commentaires jusqu'au 12 novembre.
- 7.4.** Aurore Lucas du CREAT lance l'invitation à participer au 21^e Colloque de la Chaire industrielle en aménagement forestier durable, qui aura lieu les 27 et 28 novembre prochains. Plus spécifiquement, elles invitent les membres à participer à la journée du 28 novembre qui sera une journée d'ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques, organisée en collaboration avec le CREAT.

8. Date de la prochaine rencontre de la TGIRT

12 décembre 2019, à Val-d'Or, à 9 h.

9. Fin de la rencontre

La séance est levée à 12 h 15

Jacinthe Pothier
Coordonnatrice et aménagiste
Service de l'aménagement